

Communication sur nos progrès 2014

J'ai le plaisir de renouveler et de réaffirmer, cette année encore, l'engagement du Groupe INTM auprès du Pacte Mondial des Nations-Unies.

Depuis toujours, INTM s'engage à accompagner ses clients et ses employés à travers une démarche de responsabilité sociale et sociétale des entreprises afin de répondre au mieux aux problématiques liées aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En tant que membre actif, nous sommes en recherche de perfectionnement et en quête d'innovations perpétuelles quant à la mise en place d'actions répondant aux dix principes énoncés par le Pacte Mondial.

Avec cette parution, nous nous engageons à communiquer de manière transparente nos actions, nos mises en œuvre et nos progrès auprès de l'ensemble de nos parties prenantes.

Meilleures salutations,

Georges AWAD
Président d'INTM



Droits de l'Homme

Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

INTM s'engage en faveur de l'égalité

Nos engagements

INTM a particulièrement à cœur le respect des droits de l'homme et des égalités. Le fer de lance d'INTM a toujours été d'orienter sa politique vers l'humain et le bien-être de ses salariés, c'est pourquoi il nous tient particulièrement à cœur de maintenir une égalité homme-femme.

Nos objectifs

Chez INTM, le personnel féminin est traité sans distinction, notamment au travers de la politique de recrutement, de rémunération et d'évolution professionnelle. Depuis toujours, la sélection de nos employés est uniquement basée sur l'analyse de l'expérience, de la performance, des compétences et sur la satisfaction client.

Résultat de notre démarche

Au cours de l'année 2013, nous avons créé 120 nouveaux emplois avec une proportion de 26% de femmes. INTM s'engage ainsi à poursuivre ses actions en faveur de l'égalité homme-femme dans un univers qui reste encore très masculin.

Conditions de travail

Principe 3: Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

INTM favorise la mobilité interne et le perfectionnement professionnel

Nos engagements

INTM est depuis toujours à l'écoute de ses salariés afin de collaborer dans les meilleures conditions. Les managers sont proches des collaborateurs sur le terrain et les accompagnent tout au long de leurs missions.

À travers cette démarche, INTM a mis en place cette année son propre institut de formation afin de favoriser la mobilité, le perfectionnement et le développement professionnel en interne. Ceci favorisant les évolutions et le bien-être de nos salariés.

Nos objectifs

INTM souhaite que tous ses employés aient la possibilité de suivre des formations afin d'améliorer leurs compétences, d'encourager leur évolution et de contribuer à leur épanouissement professionnel.

Résultat de notre démarche

Ces formations se font dans le cadre de la transmission de compétences et de connaissances en interne. Nos collaborateurs experts mettent en place des formations qui se déroulent ensuite par petits groupes.

Depuis un an, quinze formateurs ont dispensé une ou plusieurs formations à plus de deux cents de nos collaborateurs.

Ainsi, environ un tiers de nos collaborateurs ont pu bénéficier de ces formations.

Nos objectifs pour les années à venir sont de poursuivre l'évolution de l'institut de formation INTM et d'augmenter le nombre de formateurs et de collaborateurs formés.

Environnement

Principe 7: Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8: Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9: Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

INTM poursuit sa lutte active dans la réduction des déchets

Nos engagements

INTM et ses filiales sont continuellement à la recherche d'axes de progressions quant à la réduction de leurs déchets et de leur empreinte énergétique.

Cette année, nous avons mis en place une formation en interne afin d'optimiser le tri sélectif et de rappeler les gestes éco-responsables.

Nos objectifs

Depuis plusieurs années, nous mettons en place des actions afin d'avoir le comportement le plus responsable possible quant à la protection de l'environnement.

Résultat de notre démarche

Nous avons mis en place cette année :

- cinq fontaines à eau branchées sur le réseau d'eau collective, afin de supprimer les bouteilles d'eau en plastique. Des gobelets recyclables et recyclés y sont fournis.
- un nouveau partenariat avec une société de collecte et de recyclage, nous permettant de recycler sur tous nos sites : le papier, le carton, les bouteilles en plastique, les gobelets, les cartouches d'encre et les canettes.

Ainsi, nous avons pu recycler plus d'une tonne de déchets cette année.

Lutte contre la corruption

Principe 10: Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

INTM lutte contre la corruption

Nos engagements

INTM et ses filiales poursuivent leurs engagements contre la corruption en France et en Belgique.

Ainsi, nous demandons et rappelons régulièrement à nos collaborateurs de ne pas avoir de comportements qui inciteraient à recevoir des avantages irréguliers.

Nos actions

Cette année, INTM a mis en place un code de conduite orienté sur la RSE et particulièrement sur l'anticorruption. Ce document est désormais inclus dans le dossier de chaque nouvel entrant.

C'est dans la continuité de sa démarche qu'INTM a mis en place ce code de conduite. Les parties prenantes d'INTM se sont réunies, en faisant appel à des collaborateurs experts et en s'appuyant sur les principes énoncés par le Pacte Mondial.